

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE VANDOEUVRES « SEL & POIVRE »

Inscription

Les inscriptions se font en fin d'année scolaire pour l'année suivante, à l'exception des inscriptions pour l'accueil du soir qui peuvent se faire en cours d'année. Les parents inscrivent les enfants pour des jours fixes. Une taxe d'inscription de CHF 80.- par année et par famille est perçue **et ne sera en aucun cas remboursée.**

Talon Réponse

Le talon réponse ci-joint donnant votre accord aux règles du Restaurant Scolaire doit être dûment signé et retourné à l'adresse suivante : **Association du Restaurant Scolaire "Sel & Poivre", Case postale no 10, 1253 Vandoeuvres**, ou remis directement lors de l'inscription.

Prix

Le prix du repas s'élève à CHF 9.- et sera facturé par l'Association tous les mois. Le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire) facture CHF 5.00 par enfant par jour pour l'accueil de midi et CHF 6.00 par enfant par jour pour l'accueil du soir (y compris goûter). Cette facture est envoyée directement aux parents sur une base trimestrielle. La mairie se tient à la disposition des parents qui rencontrent des difficultés financières. Chaque cas sera traité de manière confidentielle et avec la plus grande bienveillance.

Paiement

Vous recevrez tous les mois une facture pour les repas consommés par vos enfants. Nous vous prions de bien vouloir procéder au paiement dans les 30 jours.

Changements permanents en cours d'année

Toute demande de modification des jours de présence de votre enfant ne sera prise en compte que si elle est faite par écrit à l'équipe parascolaire à l'adresse suivante : GIAP, 24 Route de Meinier, 1253 Vandoeuvres.

Absences

Toute absence doit impérativement être annoncée au GIAP **jusqu'à 11h00** du jour d'absence au **tél. 086.079.909.52.34** (répondeur). Nous ne saurons insister suffisamment sur l'importance d'excuser votre enfant pour améliorer la sécurité de tous les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire.

La taxe du GIAP ne sera pas perçue lors de l'absence d'un enfant excusé.

Tous les REPAS pour lesquels les enfants sont inscrits seront facturés SAUF dans les cas suivants :

Absence excusée la veille d'un jour d'école avant 11.00h: uniquement les absences notifiées sur le **répondeur du GIAP avant 11h la veille d'un jour d'école** seront prises en compte et non facturées. (Malheureusement le GIAP ne dispose pas de moyen informatique pour pouvoir vous permettre de les avertir par e-mail).

Maladie: les absences maladies ne seront prises en compte que sur présentation d'un certificat médical ou d'une note d'excuse paraphée par le maître de classe, à faire parvenir à l'adresse suivante : **Association du Restaurant Scolaire "Sel & Poivre", Case postale no 10, 1253 Vandoeuvres.**

Sorties de classes, camps : les jours de courses d'école/camps ne seront pas facturés dans la mesure où l'enseignant aura averti le restaurant scolaire dans les deux jours ouvrables précédents.

Autres absences prolongées et connues à l'avance: Ne seront prises en compte que les absences notifiées préalablement dans les **délais spécifiés par le règlement scolaire**. Les parents doivent avertir **à l'avance** le GIAP de l'absence de leur enfant et envoyer une copie de la note d'excuse adressée au maître de classe à l'adresse suivante : **Association du Restaurant Scolaire "Sel & Poivre", Case postale no 10, 1253 Vandoeuvres**, faute de quoi les repas seront facturés.

Règles essentielles pour la fréquentation du restaurant scolaire

Pour la sécurité et le bien-être de tous les enfants, il est indispensable que les enfants respectent les consignes suivantes :

- L'animateur responsable attend les enfants à la sortie de l'école et contrôle les présences. Les enfants respectent les consignes des animateurs pour traverser la route.
- Il est **interdit** aux enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de quitter l'enceinte de l'école.
- Comme à l'école, pendant les repas et le temps de pause, les règles élémentaires d'éducation sont à respecter (les consignes et les directives des animateurs et du personnel sont à respecter et à suivre, le respect du matériel et de la nourriture est à observer, etc. Aussi, il est recommandé de ne pas donner de sucreries aux enfants.).
- En cas de blessure ou d'accidents graves, les animateurs contactent immédiatement le 144 et les parents sont avisés.
- En cas de détérioration du matériel par les enfants, les frais engendrés seront pris en charge par les parents ou l'assurance RC de ces derniers.

CONTACTS :

Excuses par téléphone : répondeur du GIAP : 086.079.909.52.34

e-mail de l'association Sel & Poivre : seletpoivre1253@gmail.com

Association du Restaurant Scolaire de Vandoeuvres Sel et Poivre
Case Postale 10, 1253 Vandoeuvres
seletpoivre1253@gmail.com